

Lettre aux adhérents

Paris, le 22 juillet 2019.

SUITE À LA NEWS-LETTER DU PRÉSIDENT DE CDC MUTUELLE MONSIEUR CROUCH-MUSSET DU 16/07/2019

Depuis un an les salarié(e) s de CDC Mutuelle vivent une période de mépris et de maltraitance sans précédent...

L'histoire de notre mutuelle a traversé des hauts et des bas. Elle s'en est toujours relevée et ce, dans le respect réciproque entre direction et salarié(e) s investis dans leurs tâches, leur professionnalisme et leur sérieux.

D'année en année, la Mutuelle s'est vue soumise à des taxes de plus en plus nombreuses, en passant par celle de 2012 d'un taux de 7% supplémentaires sur le chiffre d'affaire, sans compter les autres taxes.

Arrive 2017 où, les moyens étant insuffisants, nous avons perdu notre gestionnaire de base informatique. Depuis, nos soucis perdurent toujours à ce sujet et la Directrice et le C.A. le savent bien, mais rien n'est fait.

En plus de la solidarité intergénérationnelle, celle-ci s'exerçait également envers les plus démunis, tout à l'honneur d'une Mutuelle digne de ce nom... Il est regrettable que cet esprit ait disparu depuis ces dernières années.

Jusqu'en 2017, notre mutuelle avait de très bonnes relations avec l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) et leurs contrôleurs... Qu'en est-il maintenant ?

Le dernier « bas » est arrivé avec la nouvelle directrice incarnée par Madame Annie DE LUCA, en juin 2018.

Nous, salarié(e) s, étions plein d'espoir de trouver avec elle la résolution de nos dossiers bloqués depuis quelques années et de repartir sur des bases saines, surtout en matière de cotisations. **Ensuite, nous pourrions connaître des évolutions dans le cadre du nouveau plan stratégique voté par le Conseil d'Administration, car nous ne nous y sommes jamais opposés, comme le sous-entend le président dans ses propos.**

De plus, nous nous sommes toujours efforcés d'assurer au mieux les intérêts des adhérents.

Nos espoirs furent de courte durée. Très vite le ton a été méprisant, cynique et culpabilisant, menaçant, nous sentant tous déstabilisé(e) s, hurlements, harcèlements sournois, sanctions et avertissements se sont succédés, accompagnés de refus arbitraires et injustifiés de divers congés, refus d'augmentation de salaire de début d'année, pas de prime d'intéressement cette année. Beaucoup n'ont pas supporté cette pression et sont tombé(e) s malades, jusqu'à ce que deux de nos collègues souhaitent commettre un « acte désespéré »...

Puis, le nombre de salariés étant réduit à « peau de chagrin » (réduit presque de moitié en 1 an), ceux qui restaient ont été écrasés par leurs activités que la directrice s'est empressée de grossir en début d'année 2019 (objectifs annuels, tâches diverses, réunions, autres interventions, prise en charge du travail des absents tant sur l'accueil de PARIS que le service des cotisations, enregistrement de chèques, cotisations impayées, travail de la MOA, etc... de quoi avoir le « tournis »). En conséquence, mettre en place une organisation efficiente est devenue mission impossible et la qualité de service s'est nettement dégradée. Nous avons plusieurs fois alerté la Direction de cette situation... En vain !

Au bout d'un an, les salarié(e)s de CDC Mutuelle, n'en pouvant plus, s'engagent dans une saine révolte en se mettant en grève illimitée à partir du 26/06/2019. Nous sommes au nombre de 7 grévistes sur 9, donc, il faut le dire une « majorité écrasante » et non « un certain nombre » comme écrit dans la « news letter », qui ne veut plus souffrir de cette maltraitance d'un autre temps.

Ce que nous remettons en cause, c'est le management toxique et désastreux mis en place par la Directrice Générale ayant apparemment « carte blanche » du Président et de quelques administrateurs. Ces pratiques sont en totale contradiction avec la nouvelle signature de CDC Mutuelle : « la Solidarité chevillée au cœur »...

POUR RÉPONDRE À CETTE « NEWS LETTER » DU PRÉSIDENT M. CROUCH-MUSSET, AUX ADHÉRENTS DE CDC MUTUELLE, NOUS AVONS RELEVÉ DES PHRASES ET APRÈS ANALYSE, NOUS VOUS FAISONS PART DE NOS COMMENTAIRES :

CONCERNANT LA POSITION DE CDC MUTUELLE :

Contrairement à ce qui est écrit dans le 3^{ème} paragraphe, CDC Mutuelle n'est pas « indépendante », ses locaux étant situés dans les « murs » de la CDC, une subvention de celle-ci à hauteur de 25%, la CDC rémunérant directement ou indirectement des agents de la Mutuelle, le matériel informatique appartenant à la CDC. De plus CDC Mutuelle est intégrée dans l'organigramme de la CDC, au même titre que la MSG, l'AGR, le COSOG, etc. Notre Mutuelle a toujours été fière et reconnaissante de la généreuse participation de la CDC, mais il semblerait qu'aujourd'hui, le CA de CDC Mutuelle l'ait oubliée et se détourne de cette bienveillance.

L'année 2018, évoquée dans le 6^{ème} paragraphe, connaît pour les adhérents actifs la bascule du mode de paiement des cotisations effectué par précompte sur salaire jusqu'au mois d'octobre 2018, vers le prélèvement sur compte bancaire. Cette période fut très compliquée pour nous car le fichier destiné à ce changement était non exploitable et nous aurions eu besoin de « force vive » pour faire avec ce que l'on avait. A ce jour, nous ignorons si ce dossier est à jour...

A compter de février 2019, les opérationnels de CDC Mutuelle ont fait preuve d'une grande disponibilité auprès de nos adhérents lors de la bascule du régime obligatoire en Caisse Primaire d'Assurance Maladie, en particulier le binôme efficace de Julie CERCEAU et Nicolas MENSANG qui ont mis en place des stands d'informations indispensables et ont été à l'écoute des adhérents fonctionnaires CDC concernant les nouvelles dispositions quant à leur future caisse de sécurité sociale.

Le 7^{ème} paragraphe parle du « plan stratégique » voté en 2018. Quels en étaient les objectifs? Ont-ils été atteints par la Directrice ? **Sachez tout de même que ce n'est pas la raison pour laquelle nous avons fait grève.**

Dans le 8^{ème} paragraphe, vous affirmez que les adhérents ont « voté très largement, le 25 juin dernier, la modification des statuts et du règlement Mutualiste permettant à CDC Mutuelle de s'ouvrir à d'autres publics ». Lors de l'AG du 25/06/2019, nous avons bien compris que la CDC n'était pas au courant... les opérationnels n'ont aucune information concernant les procédures d'adhésion au contrat SANTE et au contrat Prévoyance (s'il y en a un de prévu pour les « extérieurs »). En revanche, vous oubliez d'écrire qu'il y a eu seulement 35% de votants, soit environ 1/3 des adhérents...

Le 9^{ème} paragraphe parle de « cheville ouvrière » ... Le personnel de CDC Mutuelle n'a pas attendu Mme DE LUCA pour travailler, il l'a fait librement, avec courage et motivation, définissant les qualités d'une « équipe ». S'il y a changement, nous sommes prêt(e)s à l'assumer, si la considération, l'encouragement et la bienveillance sont au rendez-vous !

D'autre part, comment se fait-il que certains administrateurs nous considèrent actuellement comme des fainéants ? Ce n'était pas le cas en mars 2018 après les réunions de travail entre quatre opérationnelles et 4 administrateurs (dont le Président actuel) concernant les exigences du CAC auxquelles ils ont répondu.

Les opérationnelles ont été félicitées pour leur implication et leur disponibilité. Comment se fait-il qu'à l'heure actuelle, toutes ces opérationnelles soient dénigrées ou mises à l'écart ?

CONCERNANT LA SITUATION ACTUELLE DES EX-GRÉVISTES :

Actuellement, les 7 salariés grévistes, après s'être désolidarisés de la grève le soir du 16 juillet, n'ont pas repris leur travail s'étant mis en arrêt maladie, à l'exception de deux qui partaient en vacances.

Dans le paragraphe 14, nous lisons : « je suis renforcé dans ma volonté de dialogue depuis le 16/07/2019 car les salariés ont indiqué reprendre le travail, je tenais à vous le faire savoir. »... Nous n'avons aucunement « indiqué reprendre le travail » à notre Direction ! Seulement l'arrêt de la grève et le lendemain, 17 juillet, nos arrêts maladie. Quelle manipulation d'information dans le but de détourner le vrai problème qui touche le personnel de CDC Mutuelle !!!

Dans le paragraphe suivant, monsieur CROUCH-MUSSET veut nous expliquer « les décisions et orientations prises depuis maintenant un an » !!! Pourquoi ne nous les a-t-il pas exposées clairement depuis un an ???

Quant au traitement de vos « questions » ou demandes, nous ne pensons pas que le peu de salariés qualifiés en activité à CDC Mutuelle actuellement puisse le faire, et encore moins les administrateurs, n'étant pas habilités à le faire.

Sachez qu'il y a eu deux entretiens de négociations. Le premier au téléphone avec Béatrice de FOUCAULT Déléguée du personnel Suppléante de CDC Mutuelle, n'a duré qu'1/2 heure car monsieur CROUCH-MUSSET, mandaté pour la négociation, lui a demandé les attestations des autres grévistes pour les représenter...bien-sûr, aucune revendication n'a été traitée.

Pour raison personnelle, Béatrice RENARD a pris la place pour la deuxième réunion de négociation. Le résultat a été le même : aucune revendication n'a été traitée. La personne représentant la Direction a monopolisé la parole pendant 3h30 sur 4 heures de réunion...une évidente iniquité de temps de parole en présence de deux avocats et un négociateur.

Plus aucune réunion de négociation n'a eu lieu.

Sachez également, que suite à notre grève, découvrant les déclarations et revendications énumérées par les salariés grévistes de CDC Mutuelle, ouvrant les yeux sur la gravité de la situation, 4 administrateurs ont donné leur démission... Monsieur le Président, y a-t-il une autre explication à ces démissions ?

Cher(e)s adhérents, après avoir lu cette déclaration, nous espérons, nous employé(e)s de CDC Mutuelle que vous prendrez la mesure de la situation actuelle à CDC Mutuelle. Vous comprenez désormais, les raisons évidentes pour lesquelles nous voulons le départ de la « Directrice Générale » Madame DE LUCA, de CDC Mutuelle, ainsi que de la part du Conseil d'Administration, un retour à la « bienveillance ».

LA SEULE « PEUR » OU « CRAINTE » QUE NOUS POURRIONS AVOIR EST CELLE DE LA MENACE SUR NOTRE EMPLOI, ÉTANT TOUS DE STATUT PRIVÉ, LA DIRECTRICE JOUANT DE CETTE FRAGILITÉ...

Prêts à s'adapter et suivre les évolutions nécessaires au sein de CDC Mutuelle, nous opérationnels pour qui le mot « Solidarité » prend tout son sens, espérant des recrutements rapides demandés maintes fois, souhaitons de tout cœur reprendre le cours de nos activités professionnelles, l'esprit apaisé, confiant et optimiste, afin de traiter correctement vos dossiers et satisfaire à vos besoins depuis 1943 ! Et pour l'avenir de notre Mutuelle.

L'Équipe Solidaire de CDC Mutuelle